

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/05/2025

Le VINGT ET UN MAI deux-mil-vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil municipal de Nuillé-sur-Vicoin s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Mickaël MARQUET, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 15/05/2025

Etaient présents : Mmes et Ms Mickaël MARQUET, Sylvie RIBAUT, Mathias LORIEUL, Francine DUPE, Yannick COQUELIN, Yoann PICHON, Katia CLEMENT, Sébastien HUMEAU, Séverine NAVINEL. Anaïs RENAUD, Sabrina SOREL, Caroline THIBAUT et Frédéric DORGERE.

Absents excusés : Valentin AUSSANT et Yvette BELLANGER

Sylvie RIBAUT est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Bilan énergétique communal : intervention de Mme Gastineau de Laval Agglo
- DIA
- Information du maire au conseil sur l'abrogation et le remplacement de l'autorisation de mandatement sans modification des dépenses d'investissement avant budget.
- Autorisation de travail de nuit et indemnités de nuit camps d'été

Informations et questions diverses

BILAN ENERGETIQUE COMMUNAL : INTERVENTION DE MME GASTINEAU DE LAVAL AGGLO

Mme GASTINEAU, conseillère en Énergie Partagée de Laval Agglomération a présenté le bilan énergétique de l'année 2024 ainsi que son évolution depuis 2017 définissant une trajectoire énergétique ambitieuse à horizon 2030 et 2050, en lien avec les objectifs de Laval Agglomération.

2021 : Année plus froide

1. Consommation énergétique (2017-2024)

Baisse globale de 16 % de la consommation d'énergie entre 2017 et 2024.

Répartition en 2024 :

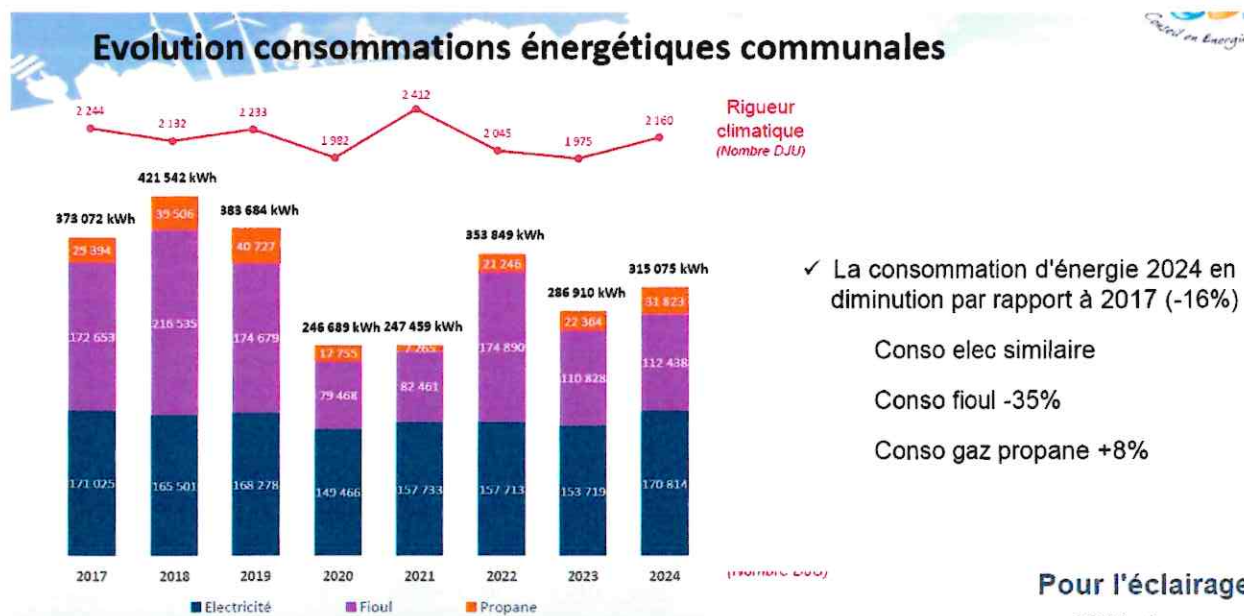
Électricité : consommation stable.

Fioul : -35 % par rapport à 2017 (ALSH : isolation dome, Restaurant scolaire, mairie)

Gaz propane : +8 % (Salle des fêtes)

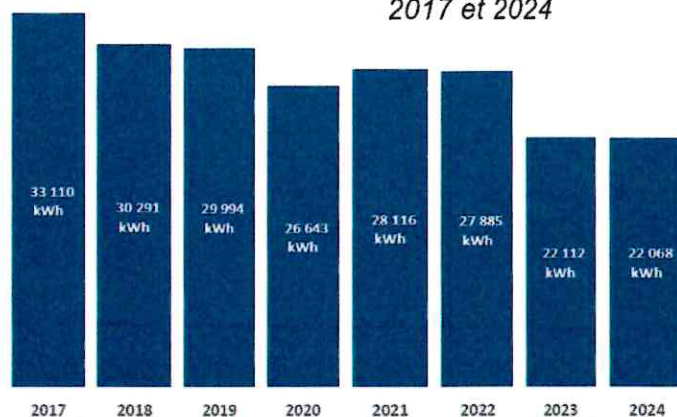
Éclairage public : -33 % de consommation grâce à des rénovations et des modifications de créneaux d'extinction en 2022 (21h au lieu de 22h, extinction totale l'été).

Bâtiments publics : -14 % entre 2017 et 2024 (-46 900 kWh).



Pour l'éclairage public

-33% de conso entre 2017 et 2024



2. Facturation & dépenses énergétiques

Dépenses totales en 2024 : 52 580 € (tous types d'énergie confondus).

Économies estimées : environ 7 000 € en 2024 par rapport à 2017.

En 2022, 65 926 €

Évolution des prix :

Électricité : forte hausse (jusqu'à 28,74 c€/kWh) principalement en 2023.

Fioul et propane : prix instables, mais élevés, changement de fournisseur en 2025.

Effet climatique pris en compte via le nombre de DJU (Degrés-jours unifiés).



3. Règlementations

- Les objectifs du PCAET (Plan Climat-air-énergie territorial) DE LAVAL AGGLO (adopté par le conseil communautaire du 17/06/2024)
- Le dispositif Eco Energie Tertiaire : réduction progressive de la consommation d'énergie finale sur les bâtiments > 1 000 m² ou regroupés en unité foncière.
- Le décret BACS (GTB) : installation obligatoire de système d'automatisation et de contrôle sur bâtiments tertiaires équipées de système de chauffage/climatisation/ventilation > 290 kW au 01/1/25 et > 70 km au 01/01/2027 (déjà installé à l'école depuis fin 2024).
- Les obligations de solarisation et végétalisation bâtiments & parkings :
 - Bâtiments existants > 500 m² concernées à partir de juillet 2028 (ALSH)
 - Parkings extérieurs associés aux bâtiments concernés par la réglementation
 - Parkings existant > 1500 m² concernés à partir de juillet 2028

4. Actions prévues (Trajectoire 2030–2050)

Dépôt des données sur OPERAT, il faudra choisir l'évolution en % ou valeur absolue, définir le plan d'action et le mettre en œuvre.

Horizon 2030 :

Objectif : –32 % d'énergie consommée / –48 % d'émissions GES.

Cible : –119 400 kWh et –35 000 kgCO₂.

Actions principales :

- Sobriété énergétique sur tout le patrimoine : –29 300 kWh (–5 200 kgCO₂).
- Rénovation bâtiments (chauffage mairie, aile du bâtiment ALSH).

- Modernisation éclairage public (passage aux LED).

Horizon 2050 :

- Commune à énergie positive et zéro carbone.
- Production d'énergie renouvelable visée : 179 000 kWh.
Exemple : 350 m² de panneaux solaires (90 kWc) = 95 000 kWh/an.
- Production thermique par biomasse ou géothermie = 84 000 kWh/an.

Le plan inclut un accompagnement technique (CEP) pour aider la commune à atteindre ses objectifs via conseils, études et aides financières.

2025/34 - DIA

M. le Maire informe que les parcelles AB358, 6 rue de la Martinière, représentant une surface de 576 ca (576 m²) est mise en vente.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2025/35 – DIA

M. le Maire informe que les parcelles AB690, représentant une surface de 2 a 15 ca (215 m²), et AB686, représentant une surface de 15 ca (15 m²), 8 rue Bel Air sont mises en vente.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2025/36 – ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2025/13 DU 19/02/2025 RELATIVE A L'AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025.

La délibération 2025/13 concernant l'autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget prévisionnel 2025 a été abrogé et remplacé sans modification des dépenses d'investissement avant le vote du budget à hauteur de 36 798.09 €. Le montant de la base de calcul devait être 323 362.50 € et non 688 362.50 € (Les Restes A Réaliser pour un montant de 365 000 n'étaient pas à prendre en compte), de se faire le montant maximum des autorisations de dépenses est alors de 80 840.62 € au lieu de 172 090.62€.

Aussi, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité Valide ces modifications.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2025/37 – AUTORISATION DE TRAVAIL DE NUIT ET INDEMNITES DE NUIT CAMPS D'ETE

La collectivité de Nuillé Sur Vicoin propose l'attribution d'une indemnité horaire pour travail de nuit.

L'indemnité horaire pour travail de nuit peut être attribuée :

Aux agents titulaires ou stagiaires,

Aux agents contractuels,

Aux agents employés à temps partiel ou à temps non-complet,

Qui relèvent du cadre d'emplois des :

Animateurs/Animatrices

Directeur /Directrices de centre de loisirs

Coordinateur/Coordinatrice enfance-jeunesse.

Conditions d'octroi :

Les agents bénéficient de l'indemnité du travail de nuit s'ils accomplissent un service entre 21 heures et 6 heures, dans le cadre de la durée réglementaire hebdomadaire du travail.

Montant :

Pour les agents contractuels, titulaires ou stagiaires, à temps complets et non complets, le montant de l'indemnité de travail de nuit est fixé à 3 heures supplémentaires sur la base indiciaire brute de l'agent par nuitée.

Aussi, le Conseil Municipal, après délibération, 11 VOIX POUR et 2 VOIX ABSTENTION

Valide l'attribution de l'indemnité horaire pour travail de nuit fixée à 3 heures supplémentaires sur la base indiciaire brut par nuitée.

Indice	montant mensuel brut	montant horaire brut	HS Brut	base 3 HS BRUT
366	1 801.74 €	11.89 €	13.08 €	39.23 €
368	1 811.59 €	11.95 €	13.15 €	39.45 €

Pour info, indemnité forfaitaire pour animateur vacataire : 16 € BRUT la nuitée

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 2

Il a été demandé de réunir la commission enfance-jeunesse afin d'échanger sur le montant de l'indemnité et d'effectuer une comparaison tarifaire avec les communes aux alentours.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Service Technique

Arrivée d'un agent aux services techniques début mai, CDD de 6 mois renouvelable une fois et proposition de titularisation ensuite.

Abris de bus OSLO en cours de commande suite problème installation abri de bus d'occasion.

La mise en place du distributeur de baguette est en attente des dimensions du nouvel abris de bus.

Vie associative

Fête de la musique 27/6/25 – à la Salle des fêtes, buvette tenue par APE et restauration par APEL ou régie communale – Animations : chants enfants école et DJ.

Tour de France 12/7/25 – blocage des routes de 8h à 18h suivant arrêté préfectoral. Parkings hippodrome et station d'épuration à disposition.

Animations : Jeunes Agriculteurs / Pêche / Structure gonflable / Concours de dessins / Centre de Loisirs / Société des courses.

Recherche vieux vélos et roues de vélos.

Focus sur le tour de France dans la prochaine Gabare.

Finances

Commission finances pour tarifs périscolaires rentrée 2025 : 04/06/2025 à 20h30

Enfance jeunesse

Commission Enfance jeunesse : 05/06/2025

Conseil d'école : 30/06/2025

Remarque de Mme Clément sur le portage de repas : menus non adaptés niveau quantité et contenu aux personnes âgées (nuggets ...). 2 fois le même repas sur 2 jours dont 1 jour férié. Proposition de sondage auprès de ces personnes afin d'améliorer la qualité du service.

M. Lorieul informe que Forcé ne souhaite pas adhérer à la convention RPE.

Parné ne veut pas payer plus de 15 % des frais afférents au RPE. M. Marquet propose d'adapter le montant de financement du véhicule selon le nombre d'adhérent, soit réduire le montant de l'investissement puisque la convention serait signée entre 4 communes et non 5.

Prochain conseil : 25/06/2025

Après échanges sur les informations diverses et plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 23h00.

Le Maire, Mickaël MARQUET	
La secrétaire de séance, Sylvie RIBAUT	